

PRÉSIDENCE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-sud.nc

affaire suivie par
Laëtitia OLIVIER

N° 58852-2021/2-
ISP/DAJI

ANNÉE 2021
N° 48-2021/RAP-COM

RAPPORT
des commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine,
et de l'emploi et de la formation professionnelle (BFP-EFP)
du mercredi 7 juillet 2021

Le **mercredi 7 juillet 2021 à 14 heures 08**, les commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine, et de l'emploi et de la formation professionnelle (BFP-EFP) se sont réunies sous la présidence de Mme Léa Tripodi et de M. Julien Tran Ap, rapporteur de la commission BFP, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **Rapport n° 49888-2021/1-ACTS** : projet de délibération relative aux stages de formation professionnelle non diplômants pour les demandeurs d'emploi de la province Sud.

Présents :

Membres de la commission BFP :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Petelo Sao, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

Membres de la commission EFP :

M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Veylma Falaeo, Mme Annie Qaeze, Mme Léa Tripodi, et Mme Naïa Wateou.

Absents :

Membre de la commission BFP :

M. Philippe Michel.

Membre de la commission EFP :

Mme Marie-Line Sakilia.

Procurations* :

Membre de la commission BFP :

M. Brieuc Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau ;
Mme Françoise Suve donne procuration à M. Guy-Olivier Cuenot.

Membres de la commission EFP :

Mme Nadine Jalabert donne procuration à Mme Léa Tripodi ;
Mme Laura Vendegou donne procuration à Mme Mme Naïa Wateou.

*Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.

Soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés pour la commission BFP et soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés pour la commission EFP.

Participait également à la séance en sa qualité de conseiller :

M. Aloisio Sako.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
M. Vincent Gislard, inspecteur général de la province Sud (IGPS) ;

Ainsi que par :

Mme Christine Aïta, directrice adjointe de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;
M. Didier Arsapin, directeur des finances (DFI) ;
Mme Marie Benzaglou, directrice de l'emploi et du logement (DEL) ;
Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;
Mme Stéphanie Charmeau, chef du service administratif et financier (SAF/DDDT) ;
Mme Sandrine Colombet, chef du service des affaires financières (SAF/DPASS) ;
M. Jean-Philippe Dinh, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;
Mme Cynthia Houdard, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;
M. Franck Ladrech, directeur adjoint de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;
M. Philippe Le Poul, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;
Mme Cinthia Morizot, directrice adjointe de l'emploi et du logement (DEL) ;
Mme Marie-Ange Morvan, directrice des ressources humaines (DRH) ;
M. Michel Oedi, chef du service des affaires budgétaires (SAB/DFI) ;
Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
Mme Ericka Pangrani, directrice adjointe de l'éducation (DES) ;
M. Nicolas Pebay, directeur du développement durable des territoires (DDET) ;
Mme Stéphanie Verkeyn, chef du service de l'administration et des finances (SAF/DES).

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 49888-2021/1-ACTS** : projet de délibération relative aux stages de formation professionnelle non diplômants pour les demandeurs d'emploi de la province Sud.

L'accompagnement des demandeurs d'emploi nécessite des outils différents dont :

- Le suivi par un conseiller à l'emploi ou un prestataire habilité ;
- La mise en place de mesures d'aide à l'emploi selon le profil et le projet professionnel ;
- Des formations spécifiques.

Ces formations spécifiques dépendent des besoins du marché du travail ou de la conjoncture économique. La formation de personnel qualifié peut alors être nécessaire pour l'entreprise et il est important de permettre aux demandeurs d'emploi d'y accéder afin d'optimiser leurs possibilités d'embauche.

C'est dans cet objectif que le code du travail de la Nouvelle-Calédonie prévoit dans son livre V que les provinces sont autorisées à agréer et à financer des formations professionnelles continues :

- L'article R.544-26 du code du travail prévoit que l'agrément des formations non diplômantes est donné par l'exécutif de la province concernée ;
- L'article R.544-33 du même code prévoit que les indemnités de formation sont fixées par délibération de la province concernée.

Le projet de délibération qui vous est présenté prévoit ainsi les modalités de prise en charge des indemnités des demandeurs d'emploi pendant toute la durée de formation.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

En propos liminaires M. Pannier a expliqué que ce nouveau dispositif allait permettre à la province Sud d'héberger des stagiaires dans le cadre d'un projet de formation continue porté par des professionnels. Le but est l'embauche du stagiaire, via la certification ou la qualification de celui-ci, opérée pendant cette période de formation.

Dans la discussion générale, Mme Tiéoué a souhaité savoir qui était concerné par ce dispositif ainsi que le taux d'aide affecté à la formation continue, aux demandeurs d'emploi mais aussi aux communes rurales.

M. Pannier a précisé que cet accompagnement était bien ouvert à toutes les entreprises et à tous les demandeurs d'emploi de la province Sud. Ce dispositif vient en complément des stages et autres dispositifs déjà existants ; il ne remplace en rien ceux déjà votés pour l'aide à l'emploi. Il s'agit ici d'obtenir une qualification spécifique, qui réponde aux besoins d'une entreprise, et soit déterminante pour déboucher sur une embauche.

Puis Mme Qaeze a demandé ce que représentait le coût de ce nouveau dispositif pour la province Sud et quels secteurs professionnels étaient ciblés.

Les secteurs privilégiés sont ceux du BTP et de la mine a répondu M. Pannier, car ce sont ces entreprises qui ont des besoins. Elles vont financer le dispositif et la province Sud permettra la mise en relation avec les demandeurs d'emploi et offrira le support juridique pour le stagiaire pendant sa période de stage. En dehors des activités de secrétariat propres à la direction de l'emploi et du logement (DEL) notamment, il n'y aura donc pas de coût financier direct pour la province Sud.

Concernant les indemnités de l'aide au transport, Mme Falaeo a demandé si celles-ci ne concernaient que le grand Nouméa. De même, M. Sao a souhaité savoir si les frais de déplacement d'un stagiaire qui vient de Bourail pourront être remboursés.

M. Pannier a alors souligné qu'en général les actions de formation sont dispensées sur le grand Nouméa. La prise en charge se fait pendant le temps de la formation et correspond aux prises en charge standard dans ces cas-là. Pour les indemnités de déplacement, seuls les déplacements durant le temps de la formation sont pris en compte.

Ensuite, M. Sako a souhaité connaître le nombre de demandeurs d'emploi ainsi que le coût des stages.

M. Pannier a expliqué que le coût dépendra de la mise en place de la formation, de la durée du stage, du nombre de stagiaires et des formateurs en lien avec le demandeur qui en assure le financement. Les publics concernés sont les demandeurs d'emploi qui, en obtenant cette qualification, pourront être embauchés par l'entreprise qui a sollicité la formation. La province Sud ouvre un dispositif qui permet aux entreprises de la solliciter pour obtenir un outil qui fasse monter en compétences les demandeurs d'emploi.

Mme Tiéoué s'est interrogée sur la participation du fonds interprofessionnel d'assurance formation (FIAF) dans ce nouveau dispositif.

M. Pannier a rappelé que le FIAF participe au financement des formations uniquement pour les personnes salariées ce qui n'est pas le cas ici.

Enfin, Mme Qaeze a demandé si un vivier de personnes avait déjà été identifié et comment les personnes non identifiées pourraient accéder à ce dispositif.

M. Pannier a alors confirmé que grâce au suivi fait par la DEL auprès des demandeurs d'emploi, un certain nombre de jeunes, déjà identifiés, pourront prétendre au dispositif suivant les besoins en compétences des entreprises.

Examen du projet de délibération :

Article 1:

Mme Tiéoué a demandé à avoir le nombre de demandeurs d'emploi sur la province Sud et leur

répartition par commune pour la prochaine assemblée.

M. Pannier a confirmé qu'un tableau sera communiqué dans ce sens, et que l'on pourrait envisager de créer un raccourci sur le portail de l'élu vers ces données chiffrées, notamment via la feuille mensuelle de l'emploi. Mme Benzaglou a précisé que la province Sud comptait environ 6 000 demandeurs d'emplois actifs, mais les chiffres ne tiennent pas compte de ceux qui suivent déjà des formations.

Suite à cette remarque, M. Brial a proposé de faire le point dans un an sur le nombre de demandeurs d'emplois bénéficiaires de ce dispositif.

Puis M. Sako s'est interrogé sur le devenir des autres demandeurs qui n'auront pas le soutien d'une entreprise.

M. Brial a alors précisé qu'il ne s'agissait pas d'être porté par une entreprise mais bien de répondre aux besoins des entreprises. La province Sud met en relation ses demandeurs d'emplois avec l'entreprise qui a des besoins spécifiques et qui leur propose une formation en interne pour ensuite être employables.

Avis favorable des commissions.

Mmes Veylma Falaeo, Annie Qaeze ainsi que M. Petelo Sao se sont abstenus au vote de cet article, souhaitant résérer leur avis pour la séance publique.

Articles 2 et 3 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Mmes Veylma Falaeo, Annie Qaeze ainsi que M. Petelo Sao se sont abstenus au vote de ces articles, souhaitant résérer leur avis pour la séance publique.

Article 4 :

Mme Tiéoué a demandé comment cela se passait avant ce dispositif et le montant du crédit réservé sur l'année pour ce nouveau dispositif.

M. Pannier a expliqué que ce dispositif n'existe pas auparavant à la province Sud et il s'agira d'ajuster sur les provisions les dépenses et les recettes. Et M. Bergery de compléter ces propos en expliquant que des dispositifs de stages ont été mis en place et le sont toujours par la Nouvelle-Calédonie, mais celui-ci est différent car il permettra l'accès à la formation pour des personnes qui ne sont pas salariées dans une entreprise.

Avis favorable des commissions.

Mmes Veylma Falaeo, Annie Qaeze ainsi que M. Petelo Sao se sont abstenus au vote de cet article, souhaitant résérer leur avis pour la séance publique.

Articles 5 à 10 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Mmes Veylma Falaeo, Annie Qaeze ainsi que M. Petelo Sao se sont abstenus au vote de ces articles, souhaitant résérer leur avis pour la séance publique.

Commission BFP :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Brieuc Frogier, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap)

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant résérer son avis pour la séance publique.

Commission EFP :

Mme Sakilia est arrivée en cours de séance, elle a participé au vote de ce texte.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Nadine Jalabert, Mme Marie-Line Sakilia, Mme Léa Tripodi, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou).

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, Mme Annie Qaeze s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, Mme Veylma Falaeo s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

L'ordre du jour ayant été épuisé, les présidents des commissions ont clôturé la réunion à 14 heures 35.

La présidente de la commission de l'emploi et de la formation professionnelle



Léa Tripodi

Le rapporteur de la commission du budget, des finances et du patrimoine, président de séance



Julien Tran Ap